

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 72 (2010)

Artikel: Les archives du feu
Autor: Bondallaz, Patrick
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817938>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ECAB MET SA MÉMOIRE EN ORDRE DE MARCHE

LES ARCHIVES DU FEU

Deux siècles d'activité, 80 mètres de documents: les archives de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments éclairent l'histoire du canton – paysage, vie quotidienne, institutions, mentalités...

PAR PATRICK BONDALLAZ

Titulaire d'un master en histoire contemporaine de notre université, Patrick Bondallaz prépare une thèse de doctorat sur l'action humanitaire et l'opinion suisses durant la Première guerre mondiale. Il vient de travailler longuement sur les papiers de l'ECAB aux Archives de l'Etat.



L'historienne Annick Jermini, ici dans le fonds ECAB déposé aux Archives de l'Etat, a pris le relais de Patrick Bondallaz, auteur de l'article ci-contre.
Photo Actalis,
Bruno Maillard

A l'approche du bicentenaire de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), qui sera célébré en 2012, un travail de classement, d'inventaire et de reconditionnement de son fonds d'archives est d'ores et déjà entrepris aux Archives de l'Etat de Fribourg. Un répertoire complet du fonds ainsi qu'une base de données informatisées consignant tous les incendies ayant éclaté dans le canton depuis 1868 devraient bientôt être accessibles, et permettre aux chercheurs d'explorer sous un nouveau jour l'histoire fribourgeoise de l'assurance-feu et de la lutte contre les incendies, mais aussi de l'habitat et de la vie quotidienne, ou encore de l'urbanisation et de l'industrialisation.

DEUX SIÈCLES D'ASSURANCE INCENDIE

A la suite de quelques cantons pionniers¹, Fribourg se dote d'une assurance contre l'incendie – l'actuel ECAB – au début du XIX^e siècle. Le gigantesque incendie qui dévaste la ville de Bulle² en 1805 apparaît comme un événement déterminant dans l'avènement de cette institution. Face à des drames de cette ampleur, en effet, les secours publics et les collectes traditionnelles se montrent insuffisants pour indemniser raisonnablement les sinistrés. Il devient urgent de fonder un système d'assistance rationnel et institutionnalisé, capable de couvrir les risques d'incendies de manière globale et équitable. En promulguant une loi obligeant chaque propriétaire à assurer ses bâtiments en mai 1812, le Grand Conseil fribourgeois répond favorablement à ce besoin.

La création de l'assurance nécessite la mise en place de bases légales et de structures administratives adéquates. La Commission cantonale³, composée de 5 à 9 membres selon les périodes, constitue l'organe central de l'Etablissement, dont elle sauvegarde les intérêts et garantit le bon fonctionnement, conformément aux lois et aux règlements en vigueur. Son président n'est autre que le conseiller d'Etat directeur du département cantonal dont dépend l'assurance-feu.⁴ Notons qu'entre 1814 et 1961 l'assurance est attribuée à quatre départements différents: la Police, les Travaux publics, l'Instruction publique et l'Intérieur (agriculture, industrie et commerce). Parallèlement à l'élaboration de l'assurance-feu cantonale, nous assistons à la création du cadastre central d'assurance des bâtiments, qui constitue dès l'origine son instrument de base, puisque les immeubles de chaque commune y sont minutieusement répertoriés. Sur ce cadastre figurent tous les bâtiments assurés dans le canton de Fribourg,

¹ Les onze premiers établissements cantonaux d'assurances contre l'incendie furent fondés entre 1805 et 1811 dans les cantons d'Argovie, Berne, Thurgovie, Saint-Gall, Bâle-Ville, Zurich, Soleure, Lucerne, Glaris, Vaud et Neuchâtel.

² Voir BUCHS 2005.

³ La Commission cantonale est remplacée dès 1965 par un conseil d'administration composé de neuf membres et présidé par le conseiller d'Etat directeur de la justice, police et affaires militaires.

⁴ Actuellement, le conseiller d'Etat Erwin Jutzet, en charge de la Direction de la sécurité et de la justice, est le président du conseil d'administration de l'ECAB.

⁵ L'assurance-feu cantonale a été fondée par le décret du Grand Conseil du 15 mai 1812. Les principales révisions législatives de l'assurance furent celles de 1833, 1854, 1872 et 1944.

⁶ Vers la moitié du XIX^e siècle, la pérennité de l'assurance-feu cantonale fut fortement compromise. En 1861, suite au tragique incendie de Glaris, il fut question d'abandonner les assurances cantonales au profit d'une assurance fédérale contre les incendies, qui aurait ainsi disposé de plus grandes ressources financières. Quatre ans plus tard, des voix s'élèvèrent contre le monopole de l'assurance-feu fribourgeoise, le montant trop élevé de ses primes, son caractère obligatoire et son système de mutualité. Le Conseil communal de Fribourg, à la tête de ce mouvement de protestation, adressa une requête au Conseil d'Etat, lui demandant «la mise à l'étude du système de la liberté d'assurance contre l'incendie». Ces longues tractations ne remirent pas en question le système d'assurance-feu cantonal, mais aboutirent à la nouvelle loi de 1872.

avec les noms de leurs propriétaires, leur destination (maison, grange, atelier, etc.), leur genre de construction (pierre, bois, tuiles, bardage, etc.) et le montant de la valeur assurée. Ces indications essentielles sont tenues à jour par les taxateurs, fonctionnaires chargés de fixer la taxe des bâtiments et de récolter les cotisations d'assurance, proportionnelles à la valeur assurée des bâtiments. Depuis la loi de 1854, les révisions générales des taxes ont lieu tous les vingt à vingt-cinq ans; entre-temps, l'estimation des immeubles se fait annuellement, lors des taxations ordinaires. En cas de modification de la valeur d'un bâtiment, son propriétaire peut en tout temps réajuster son assurance en demandant une taxation extraordinaire. Sans entrer dans les détails des diverses révisions de lois⁵ et des nombreux débats⁶ qui jalonnent les deux siècles d'histoire de l'assurance, nous rappellerons simplement la diversification croissante de ses missions et l'extension de ses compétences. Aujourd'hui, l'ECAB ne se limite pas à indemniser les propriétaires d'immeubles incendiés, il met aussi à la disposition des corps de sapeurs-pompiers les moyens de lutter efficacement contre le feu, tout en menant une politique de prévention de plus en plus active auprès des communes et des particuliers. L'Etablissement subventionne par exemple l'achat de matériel de lutte contre les incendies, finance des études sur la fermentation des fourrages ou sur l'installation de paratonnerres, édicte des prescriptions sur les risques d'explosion ou sur le stockage des produits inflammables, etc. Les effets bénéfiques de l'assurance sur l'économie cantonale, sa visibilité grandissante et sa stabilité financière ont permis finalement qu'aboutisse, en 1944, une innovation remarquable et salutaire: l'indemnisation des dégâts causés par les éléments naturels. Actuellement, l'ECAB assure plus de 110 000 bâtiments dans le canton, ce qui correspond à un capital de plus de 70 milliards de francs.

ANATOMIE D'UN FONDS D'ARCHIVES

Le fonds d'archives de l'ECAB, conservé aux Archives de l'Etat de Fribourg, représente environ 80 mètres linéaires et comprend les quatre séries suivantes:

- cadastre-incendie (1812-1971);
- autorisations de bâtir (1914-1951);
- commission d'assurance incendie (1813-1985);
- enquêtes-incendies (1868-1969).

Le cadastre-incendie, que nous avons déjà brièvement évoqué, est classé par commune. Composé de plus d'un millier de livres, il représente environ le tiers du volume total des archives de l'Etablissement. Les autorisations de bâtir, qui ne couvrent qu'une petite moitié de siècle, regroupent divers plans de constructions de bâtiments, classés par district. Ce sont les deux dernières séries qui contiennent, assurément, les informations les plus originales et les plus substantielles.

Le nouveau plan de classement des archives de la commission d'assurance incendie, en cours de réalisation, se compose de deux volets distincts: celui de la correspondance et celui de l'administration générale. Toute la correspondance reçue par l'assurance est ainsi classée dans l'ordre chronologique, de 1830 à 1970. Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, la Banque cantonale fribourgeoise, les différents conseils communaux du canton, les taxateurs d'arrondissements et de districts, les diverses Directions de l'administration cantonale, les assurances privées, les entreprises privées ainsi que les particuliers figurent parmi ses principaux correspondants. On trouve aussi dans cet ensemble quelques projets de lois, divers règlements internes ainsi que les rapports des assemblées annuelles des capitaines du feu. Ces derniers documents, malgré leur nombre limité et leur irrégularité, constituent une source d'information inédite sur les infrastructures mises en place par les communes pour améliorer les mesures de lutte contre les incendies ainsi que sur l'équipement de leurs corps de sapeurs-pompiers. A cause de son classement strictement chronologique et de son contenu des plus hétéroclites, la correspondance reste difficilement exploitable. Elle doit davantage être considérée comme un outil de recherche auxiliaire et complémentaire. Mais il faut souligner sa richesse.

L'essentiel des informations historiques se trouve donc dans le volet administratif. Les archives de l'administration générale de l'assurance-feu sont très vastes. Commençons donc par présenter les archives reliées, autrement dit les livres. Au nombre de 148, ils se divisent de la manière suivante: une première série d'ouvrages, intitulés «Protocole des séances» ou «Procès-Verbaux», rassemble les comptes-rendus de toutes les séances de la Commission de 1813 à 1950. C'est le plus solide massif d'ancre de l'histoire de l'assurance-feu.

A raison d'une séance par mois, les délibérations de la Commission sont particulièrement précises et détaillées, et méritent qu'on s'attarde un peu sur leurs contenus. Chaque séance s'ouvre sur l'approbation des taxes

extraordinaires opérées dans le courant du mois écoulé. Suit le montant des indemnités versées par l'assurance pour les derniers incendies déclarés. Puis, en quelques lignes, la Commission revient de manière plus approfondie sur les circonstances qui entourent chaque sinistre. Elle y expose les causes des incendies et y consigne ses observations (mesures préventives à adopter, amendes à infliger, accidents survenus, etc.). Finalement, l'assemblée traite des objets figurant à l'ordre du jour. Des sujets les plus anecdotiques, comme les enquêtes sur les tarifs de ramonage, aux plus hautes préoccupations, comme l'élaboration d'un règlement sur l'exploitation des chauffages à l'huile, les procès-verbaux des séances offrent un reflet de l'histoire au quotidien d'une société fribourgeoise en pleine mutation. En supervisant les contrôles des installations électriques intérieures, en accordant des subsides pour les hydrantes, pour la construction des cheminées en briques, des murs mitoyens ou des réservoirs d'eau, l'assurance devient un acteur incontournable de la modernisation des villes et des campagnes fribourgeoises.

Hormis quelques ouvrages contenant les copies de lettres de la correspondance envoyée par l'assurance entre 1823 et 1923, la suite des archives reliées se compose essentiellement de l'état des finances, de budgets annuels et de la comptabilité. Les «Grands Livres Indemnités» permettent le contrôle des échéances de paiement des propriétaires sinistrés entre 1887 et 1914, tandis que les «Comptes» publient les montants des indemnités allouées pour les sinistres compris entre 1813 et 1925.

Quant aux sources imprimées non-reliées, qui représentent la seconde partie des archives de l'administration générale, elles sont classées par ordre thématique. Voici, en vrac, la liste des thèmes les plus significatifs: comptes et budgets annuels, fonds de réserve, hypothèques, cotisations de taxations, émoluments des taxations, bilan des perceptions, Association des Etablissements cantonaux, Union de réassurance, directives de l'ECAB (prescriptions de sécurité, règlements et circulaires), arrêtés cantonaux, cours de sapeurs-pompiers, matériel subventionné, éléments naturels. Inutile d'entrer dans de plus amples détails pour mesurer combien ce fonds d'archives enrichit le patrimoine historique fribourgeois.

10 000 INCENDIES MIS EN FICHES

Après avoir esquissé la description sommaire du fonds d'archives de l'ECAB, il est temps de présenter le travail de saisie, réalisé sur la base de

données informatique FileMaker à partir des enquêtes-incendies. Celles-ci s'élèvent au nombre d'environ 10 000 pour la période 1868-1969, et correspondent à autant d'incendies déclarés au cours de ces cent années. Les rapports d'incendies constituent un matériel historique tout à fait singulier. Ils contiennent non seulement toutes les données permettant d'identifier avec précision les bâtiments incendiés (lieu et date de l'incendie, nom du propriétaire, numéro cadastral et taxe du bâtiment), mais également tous les documents officiels relatifs à chaque sinistre (avis d'indemnités, devis de réparations, photos, plans, rapports d'experts, rapports du commandant des sapeurs-pompiers, correspondance diverse avec la Commission d'assurance, avec les banques, avec les tribunaux, protocole d'enquête de la préfecture, etc.).

Bien entendu, la forme et le contenu de ces enquêtes-incendies varient aussi en fonction des époques. Parmi les différents rapports cités ci-dessus, le protocole d'enquête de la préfecture apparaît clairement comme le plus intéressant. En effet, après chaque sinistre, le préfet se déplace sur les lieux du drame et enregistre les déclarations des gens concernés (sinistrés, témoins, voisins, etc.), afin d'élucider les causes de l'incendie.⁷ Ces interrogatoires, fidèlement retranscrits par le secrétaire du préfet, nous livrent des détails historiques inédits sur la manière dont nos aïeux appréhendaient les risques d'incendie. Nous redécouvrons les étapes majeures de la «domestication du progrès» et de l'évolution technique, de la simple bougie à la lumière électrique en passant par la lampe à pétrole. Les gestes du quotidien qui rythment nos campagnes au XIX^e siècle deviennent de précieux indices, révélateurs des comportements de la population fribourgeoise à l'égard du feu. Le coulage des lessives, les vagabonds passant la nuit dans les granges, les toits en bardeaux, les fers à repasser remplis de chardons ardents, les poêles en molasse posés à même le plancher, les habitations très proches les unes des autres ou les cheminées en bois sont autant de dangers avec lesquels il fallait compter. Ainsi, au-delà de sa fonction économique primaire, la Commission cantonale joue certainement un rôle important dans le façonnement de l'espace urbain, en édictant de multiples prescriptions pour rendre les constructions moins vulnérables au feu. Cette piste de recherche reste encore à explorer.

Grâce à la base de données Filemaker, il est possible de retrouver n'importe quelle enquête-incendie. Il suffit pour cela d'entrer le lieu du sinistre, le nom du propriétaire ou la date de l'incendie dans le mode

⁷ A partir des années cinquante, la police de sûreté et les juges d'instruction se substituent au préfet dans la conduite des enquêtes sur les causes des incendies.

«Recherche» du logiciel. L'enjeu du travail consiste à recueillir de manière systématique les caractéristiques communes à chaque sinistre, telles que l'objet de l'incendie (ferme, atelier, immeuble, bâtiment public...), sa cause (foudre, défectuosité, imprudence, fermentation des fourrages, malveillance, feu de cheminée...), le montant des dégâts, le nombre de victimes, etc., afin de pouvoir produire une analyse statistique globale des données enregistrées. Lorsque les 10 000 dossiers seront saisis dans la base de données, nous disposerons d'un échantillon suffisamment important pour en tirer des recensements très spécifiques.

Grâce aux fonctionnalités de FileMaker, il deviendra possible de connaître, par exemple, la proportion d'incendies causés par des feux de cheminée dans la ville de Fribourg entre 1900 et 1945, ou le nombre de fermes ayant été détruites par la foudre dans les communes du district de la Gruyère, ou encore la proportion des incendies criminels à travers le canton depuis 1868. Nombreuses sont les combinaisons imaginables et les pistes de recherches possibles. A terme, cette base de données sera remise à l'ECAB qui poursuivra le travail de saisie des futurs incendies pour son usage interne. Quant aux usagers des Archives de l'Etat, ils pourront aussi disposer de ce nouvel outil en fonction de leurs recherches et conformément aux prescriptions légales des AEF (délais de consultation).

P. Bz

Bibliographie

Denis BUCHS (dir.), *L'incendie de Bulle en 1805, Ville détruite, ville reconstruite*, Bulle, 2005

Paul MACHEREL, *Aperçu historique sur la fondation et le développement de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie*, Fribourg 1928

2012, un bicentenaire en poche

Les Etablissements cantonaux d'assurance contre le feu étant nés au début du XIX^e siècle, nous traversons une période où ils célèbrent tous leur bicentenaire par une publication. Comment, dès lors, l'Etablissement fribourgeois pouvait-il faire preuve d'originalité? En rejetant, d'abord, le modèle du livre-souvenir, conçu pour satisfaire l'ego du donateur plutôt que l'intérêt du lecteur: papier glacé, photos couleurs, reliure rigide, et un contenu qui tient pour l'essentiel dans une douzaine d'interventions officielles. L'ECAB a opté, au contraire, pour la forme modeste du livre de poche, qui s'inscrit au demeurant dans une tendance actuelle du marché de l'édition. Chaque assuré de l'ECAB recevra donc, en 2012, un exemplaire de l'ouvrage commémoratif.

Mais au-delà des assurés, l'ensemble du public fribourgeois bénéficiera de cette publication, qui sera disponible en librairie. Car il n'existe actuellement aucun ouvrage d'histoire générale, accessible à chacun, racontant la transformation de Fribourg depuis les années 1800. Le dernier livre de ce type, sous le titre *Un siècle d'histoire fribourgeoise*, a été publié en 1941 par l'Etat, à la gloire du régime conservateur et dans l'esprit de l'époque, l'accent étant mis sur les institutions politiques et les grands hommes. Au contraire, le petit bouquin du bicentenaire fribourgeois – nourri des archives de l'Etablissement, et en particulier des enquêtes-incendies – insistera sur les transformations de la vie quotidienne dans les fermes et les maisons, dans les ateliers et les fabriques des villages, bourgades et villes du canton. Une histoire élémentaire, qui traite du feu et de l'eau, du prix de la terre et des méfaits du ciel. Une histoire au ras du sol, l'histoire vécue par tout le monde.

L'ECAB a confié la réalisation de ce projet à la Société d'histoire du canton de Fribourg, dont il est un partenaire et un soutien fidèles. C'est pour asseoir l'entreprise sur des bases scientifiques irréprochables que l'Etablissement a financé, au préalable, la mise en ordre de ses archives et l'informatisation des dossiers de sinistres, un travail étendu sur dix-huit mois et conduit sous l'autorité de l'archiviste cantonal Alexandre Dafflon.

J. St.